

Règlement

Tournoi départemental

SP 06

SAMEDI 10 MARS 2018 - 8h30 à 18h30

HANDBALL

TOURNOI DÉPARTEMENTAL

Salle Renée Friard - MOUANS SARTOUX

**ENTRÉE
GRATUITE**

BUVETTE

Vainquons par valeur ou par ruse, le succès sera notre excuse

www.handballpompiers06.fr/

1 Généralités.

Le tournoi départemental de handball sapeurs-pompiers est placé sous l'égide :

- Du service départemental d'incendie et de secours SDIS 06
- De l'union départementale des sapeurs-pompiers
- De la fédération française de handball F.F.H.B.

2 Droits.

Le SDIS 06 se réserve le droit de modifier le présent règlement et de prendre toute décision dans le but d'améliorer l'organisation du tournoi départemental de handball. Les organisateurs ainsi que les participants s'engagent à respecter ce règlement, à appliquer toutes les obligations.

Toutes les équipes participantes au tournoi départemental de handball Sapeurs-Pompiers doivent signer ce règlement

3 Conditions de participation.

Les équipes engagées sont obligatoirement des équipes du Centre d'incendie et de secours du département des Alpes-Maritimes.

est considérée assimilée équipe 06 : Monaco

L'organisation se réserve le droit d'inviter une équipe extérieure sapeur-pompier

Tous les joueurs doivent être inscrits sur le registre du corps départemental

Ils doivent être Sapeurs-Pompiers actifs (SPP, SPV, militaire) ou PATS, membres associés homme ou femme et être âgés de 17 ans minimum le jour de la compétition (comme le stipule le règlement de la Ligue Nationale de Handball, pour les mineurs, seuls les joueurs de plus de 16 ans peuvent participer à une compétition nationale sénior par contre, une autorisation parentale devra être fournie).

Un ou des joueurs isolés (qui n'ont pas d'équipe dans leur caserne) peuvent intégrer un CIS après demande à l'organisateur.

4 Engagements.

Pour que l'inscription d'une équipe soit enregistrée, il est nécessaire que le dossier d'inscription comportent :

- L'attestation du responsable d'équipe que tous font bien parti de son centre de secours (annexe 1)
- Le certificat médical de moins d'un an au jour de la compétition (il peut être global) de non contre-indication à la pratique du handball en compétition établi par un médecin du S.S.S.M. ou civil pour l'ensemble des joueurs

5 Règles.

Les règles sont celles décrites par la F.I.H. à l'exception de celles décrites dans le présent règlement.

Les sanctions :

- Exclusion une minute.
- Disqualification consécutive à trois exclusions d'une minute .
- Disqualification directe un match de suspension.
- Equipe absente à l'heure du match perd par forfait (10-0).

Pour l'ensemble du tournoi, un temps mort d'une minute sera accordé par match et par équipe sauf pour la finale et la petite finale où il sera accordé un temps mort par mi-temps et par équipe.

Le ballon est un taille 3, même si du personnel féminin évolue sur le terrain.

Les temps de jeu :

Phase qualificative (2 poules), minimum 1 X 12 minutes (match gagné = 3 points ; match nul = 2 points ; match perdu = 1 point ; match forfait = 0 point).

Phase de classement minimum 2 X 10 minutes avec mi-temps de deux minutes, en cas d'égalité, prolongation de 3 minutes avec tirage au sort pour l'engagement, en cas de nouvelle égalité, seconde prolongation de 3 minutes, en cas de nouvelle égalité, 3 tirs au but par équipe puis mort subite.

Petite finale et finale minimum 2 X 15 minutes avec mi-temps de deux minutes, en cas d'égalité prolongation de 2 x 5 minutes, en cas d'égalité cinq tirs au but puis mort subite.

Le déroulement et le croisement des poules se fait comme suit:

Les quarts de finale

Match1 : 1er poule A contre 4ème poule B

Match2 : 1er poule B contre 4ème poule A

Match3 : 2er poule B contre 3ème poule A

Match4 : 2er poule A contre 3ème poule B

Match 5 : 5ème poule A contre 6ème poule B

Match 6 : 5ème poule B contre 6ème poule A

Les demi-finales poule

Match7 : les gagnants des matchs 1 et 3

Match8 : les gagnants des matchs 2 et 4

Match8 : les perdants des matchs 1 et 2

Match9 : les perdants des matchs 3 et 4

Match10 : les gagnants des matchs 5 et 6

Match 11 : les perdants des matchs 5 et 6

Petite finale perdant des matchs 7 et 8

FINAL gagnant matchs 7 et 8

Petite finale définissant le 3^{ème} et le 4^{ème} : les perdants des matchs 7 et 8

Finale définissant le champion et le vice-champion : les gagnants des matchs 7 et 8

Un maximum de 12 équipes pour le tournoi départemental sera accepté
L'organisation se laisse le droit de modifier le temps de jeu en fonction du nombre d'équipes.

Date limite d'inscription le 1 mars 2018

CONTACT : BOIS ROMAIN

06.63.93.11.07



Annexe 2

REPAS

Une pause repas aura lieu après les phases de poule vers 13h ou vous et vos familles pourront partager un moment agréable

Le concept reste la convivialité



Pour cela, on vous propose un festin de raviolis

Le prix est de 9€ par personne

..... X 9€ =

Chèque à l'ordre « Uni pour l'équipe » avec l'inscription avant le 1 mars 2018

Adresse :

BOIS ROMAIN

52 boulevard Emile Zola

06130 GRASSE